



Litige avec la poste pour la distribution de courrier ar

Par **Bouska**, le **25/11/2011** à **14:59**

Bonjour,

J'ai envoyé un courrier avec AR à Go Voyage pour faire la réclamation auprès de la compagnie aérienne et utiliser la Convention de Montréal pour obtenir le dommage et intérêt importants.

J'ai envoyé le courrier le 8 août et l'agence a reçu le courrier le 21 août et le temps qu'ils ont envoyé le courrier à la compagnie aérienne le délai légal de réclamation était dépassé.

La poste m'avez envoyé le courrier en indiquant qu'elle n'est pas responsable et qu'elle ne garantit pas la date de distribution ce qui écrit dans toutes les conditions générales de la Poste.

Est-ce qu'il y a un recours contre la Poste ou contre l'agence de voyage et quelle date est légitime pour moi selon la loi?

Merci pour votre aide,

Par **pat76**, le **25/11/2011** à **18:30**

Bonjour

Vous allez réclamer devant une juridiction française ?

La réclamation que vous avez envoyée à l'agence; pour la législation française est valable à compter de l'envoi de la lettre, le cachet de la poste faisant foi.

Vous avez envoyé votre réclamation pendant les périodes de vacances, c'est peut être un début d'explication au retard.

Vous pourriez éventuellement vous renseigner auprès du bureau de poste distributeur si la lettre avait été présentée à l'agence de voyage avant le 21 août mais non remise au destinataire parce que l'agence est fermée par exemple.

la compagnie aérienne est Européenne?

Par **Bouska**, le **28/11/2011** à **18:46**

Bonjour,

J'ai pris les billets via Go Voyages en France sur Air Baltic.

Le courrier avec AR n'était pas livré à l'agence Go Voyage à Paris avant le 21 août, il était à la poste du 8 août au 21 août.

Selon la législation française quelle sont mes démarches et contre qui: Go Voyage, La Poste...? J'ai besoin de l'article du Code Civil pour refaire la réclamation auprès de l'agence Go Voyage

Merci pour votre aide,

Par **pat76**, le **28/11/2011** à **19:04**

Bonjour

Article 1142 et 1147 du Code Civil.

Par **Bouska**, le **28/11/2011** à **21:26**

Merci beaucoup pour votre aide,

Je vais adresser encore un courrier à Go Voyage. Je vous tiendrai au courant.

Bonne soirée